



Information aux usagers

TARIFS JOURNALIERS D'HOSPITALISATION EN MÉDECINE / CHIRURGIE / OBSTÉTRIQUE (MCO)

Applicables au 1^{er} janvier 2026

DISCIPLINES	PATIENTS ASSURÉS SOCIAUX	
	100 %	20 % (TM*) Reste à charge
Médecine : unités médicale gériatrie, addictologie, douleurs chroniques [ambulatoire]	1 006,23 €	201,25 €
Médecine : unité médicale gériatrie, addictologie, douleurs chroniques [hospitalisation complète]	1 218,02 €	243,60 €
Médecine : autres unités médicales [ambulatoire]	1 174,30 €	234,86 €
Médecine : autres unités médicales [hospitalisation complète]	1 244,25 €	248,85 €
Chirurgie [hospitalisation complète]	1 669,20 €	333,84 €
Chirurgie [ambulatoire]	1 430,45 €	286,09 €
Spécialités coûteuses	2 067,55 €	413,51 €
Spécialités très coûteuses - réanimation	2 996,73 €	599,35 €
Obstétrique [hospitalisation complète]	1 402,19 €	280,44 €
Obstétrique [ambulatoire]	1 342,42 €	268,48 €
Nouveau né [hospitalisation complète]	1 101,14 €	220,23 €
Séance de chimiothérapie	1 285,51 €	257,10 €
Séance de radiothérapie haute précision	1 089,07 €	217,81 €
Séance de dialyse	1 255,05 €	251,01 €

* TM : ticket modérateur

FORFAITS	TARIFS	PRESTATIONS DIVERSES	TARIFS
Forfait journalier	23 € au 1 ^{er} mars 2026	Chambre particulière	75 €
Participation forfaitaire (Actes ≥ 120€)	32 € au 1 ^{er} avril 2026	Lit accompagnant	35 €
		Chambre mortuaire (> 3 jours)	60 €
		Repas accompagnant	11,48 €
		Repas thérapeutique	4,98 €



Information aux usagers

TARIFS JOURNALIERS D'HOSPITALISATION

EN PSYCHIATRIE - Applicables au 1^{er} janvier 2026

DISCIPLINE	PATIENTS ASSURÉS SOCIAUX	
	100 %	20 % (TM*) Reste à charge
Hospitalisation complète de patient de + de 18 ans	930,66 €	186,13 €
Centre de crise de patient de + de 18 ans	1 150,14 €	230,03 €
Hospitalisation partielle de patient de + de 18 ans	600,33 €	120,07 €

* TM : ticket modérateur

FORFAITS	TARIFS	PRESTATIONS DIVERSES	TARIFS
Forfait journalier	17 € au 1 ^{er} mars 2026	Chambre mortuaire (> 3 jours)	60 €
Participation forfaitaire (Actes ≥ 120€)	32 € au 1 ^{er} avril 2026	Repas accompagnant	11,48 €
		Repas thérapeutique	4,98 €



Information aux usagers

TARIFS JOURNALIERS D'HOSPITALISATION EN SOINS MÉDICAUX DE RÉADAPTATION (SMR)

Applicables au 1^{er} janvier 2026

DISCIPLINE / Hospitalisation complète	PATIENTS ASSURÉS SOCIAUX	
	100 %	20 % (TM*) Reste à charge
NEUROLOGIE	646,25 €	129,25 €
LOCOMOTEUR	546,60 €	109,32 €
GÉRIATRIE	510,23 €	102,05 €
POLYVALENT	409,97 €	81,99 €

* TM : ticket modérateur

FORFAITS	TARIFS
Forfait journalier	23 € au 1 ^{er} mars 2026
Participation forfaitaire (Actes ≥ 120€)	32 € au 1 ^{er} avril 2026

PRESTATIONS DIVERSES	TARIFS
Chambre particulière	75 €
Chambre mortuaire (> 3 jours)	60 €
Repas accompagnant	11,48 €
Repas thérapeutique	4,98 €



Information aux usagers

TARIFICATION AUX URGENCES DES PATIENTS

ASSURÉS SOCIAUX - Applicables au 1^{er} mars 2026

RESTE À CHARGE DU PATIENT EN CONSULTATION D'URGENCE PÉDIATRIQUE, ADULTE, OBSTÉTRIQUE (sauf gynécologique *)		
Forfait patient urgence à taux plein	Forfait patient urgence à taux minoré	Patients exonérés du forfait patient urgence
<ul style="list-style-type: none"> Cas général du patient assuré social <p><u>Patient non assuré social :</u> Les forfaits à la charge de la CPAM seront facturés intégralement au patient</p>	<ul style="list-style-type: none"> Personne en affection de longue durée (ALD) Personne qui bénéficie de prestations suite à un accident du travail / une maladie professionnelle avec une incapacité inférieure à deux tiers. 	<ul style="list-style-type: none"> maternité bénéficiaire d'une pension d'invalidité bénéficiaire de prestations suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant une incapacité supérieure à deux tiers assuré mineur victime de violences sexuelles nouveau-né de moins d'1 mois donneur d'organe titulaire d'une pension militaire d'invalidité victime d'actes de terrorisme bénéficiaire de l'aide médicale d'État (AME) personne écrouée
23 € Facturé au patient si non présentation de la mutuelle	9,96 € Facturé au patient si non présentation de la mutuelle	0 €

* Les urgences gynécologiques restent facturées au regard des actes et consultations selon la nomenclature en vigueur (cf. affiche dédiée) -

Hospitalisation en unité de courte durée (UHCD) Tarif journalier	PATIENTS ASSURÉS SOCIAUX	
	100 %	20 % (TM*) Reste à charge
Médecine autres unité médicale, hospitalisation complète – au 1 ^{er} janvier 2026	1 244,25 €	248,85 €
Forfait Journalier – au 1 ^{er} mars 2026		23 €
Participation forfaitaire (Actes ≥ 120€) – au 1 ^{er} avril 2026		32 €

* TM : ticket modérateur



Information aux usagers

TARIFICATION DES ACTES EXTERNES

LES PLUS COURANTS - *Applicables au 1^{er} janvier 2026*

Code	Consultations externes	Tarifs
G / TCG	Consultation / Téléconsultation - médecin généraliste	30€ / 25€
CNP / CSC / CSY-CSR / CSG	Consultation Neuro-Psychiatre / Cardiologue / Gynécologue et MPR / Gériatre	52 € / 47,73€ 35€ / 37 €
CS / TCS	Consultation / Téléconsultation – autre médecin spécialiste	26,50€ / 30€
APC / APY / APU	Avis ponctuel de spécialiste / Neurologue, psychiatre, neuropsychiatre, gériatre / Professeur des universités PU-PH	60€ / 67,50€ / 74€
CSF	Consultation de sage-femme	23€
MCG / MCS	Majoration dans le cadre du parcours de soins	5,00 €
MOP	Majoration pour les patients de plus de 80 ans	5,00 €

Code	Consultations externes enfant	Tarifs
CEH / CEK / CEG	Consultation de suivi de l'enfant de moins de 2 ans / entre 2 et 6 ans / de plus de 6 ans	40€ / 35€ / 31,5€
COH / COK / COG	Consultation obligatoire de l'enfant de moins de 2 ans / entre 2 et 6 ans / de plus de 6 ans	50€ / 35€ / 31,5€

Code	Urgences gynécologiques	Tarifs
ATU	Forfait accueil urgences gynécologiques	28,68 €

Les actes techniques médicaux et d'imagerie sont facturés selon les tarifs en vigueur.
Les tarifs des actes infirmiers, de laboratoire et de rééducation (AMI, AMC, AMS...) seront multipliés par le coefficient de l'acte.
Les actes codifiés CS, CSF, G, GS, AMI, AMC, AMS, ainsi que les actes techniques médicaux, d'imagerie et d'échographie effectués en urgence entre 20 heures et 8 heures, le dimanche et les jours fériés donnent lieu à des suppléments.